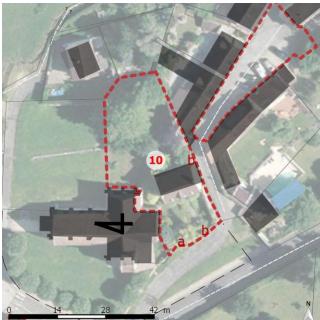
## Ancien Presbytère





**Identifiant fiche: 010** 

Localisation:

Adresse: 1 cour du Chanoine Theroulde

95420

Wy-dit-Joli-Village

**Code Insee: 95690** Parcelles: n°813

Situation: Cœur de bourg

Protection: Périmètre de 500m (Eglise

CMH)

Dates: XIXe siècle - Construit en

1846.

Typologie:

Patrimoine civil

Classe: Presbytère Type: Habitation

Fonction actuelle: En retrait / Implantation:

Continuité urbaine

Statut : Intérêt patrimonial : Elément intéressant Bon Etat (2017) : Privé Foncier : Privé

> Seul les éléments repérés sont soumis à prescriptions

## **Etat existant**

Cet ancien presbytère est aujourd'hui destiné à l'habitation. Il se situe dans le bourg de Wy-dit-Joli-Village, à proximité immédiate de l'église. La propriété est ceinturée par un mur de clôture, en moellons de pierre calcaire : les joints ne sont pas apparents, hormis pour certaines parties ayant fait l'objet d'une réfection, où ils affleurent; il est couvert d'un chaperon en béton. Cette jolie bâtisse, implantée perpendiculairement par rapport à la voie, est encadrée à l'ouest par l'église, très proche, et à l'est par ce mur de clôture qu'elle vient même interrompre, son pignon formant une petite excroissance sur le domaine public. Le mur est en outre ponctué de trois accès : un cocher (a), fermé d'une porte pleine en bois, verte, et deux accès piétonniers (b) correspondant avec les jardins répondant à chacune des façades, clos de portes en bois, de ton gris bleuté.



La construction s'élève sur deux étages + les combles, le rez-de-chaussée étant surélevé du côté du jardin le mieux exposé. Elle est érigée en pierre de taille. La façade principale, au sud, est géométriquement structurée, une porte centrale entourée de cinq fenêtres, réparties de façon symétrique. Chaque baie est composée : d'un linteau constitué de cinq pierres de taille, d'une fenêtre en pvc blanc, et habillée de volets persiennes peints en bleu gris. Plusieurs ornements agrémentent cette façade: une corniche s'aligne sur les appuis de fenêtres de l'étage, correspondant au niveau du plancher haut, des tirants rythment la façade, au nombre de quatre, enfin la porte d'entrée est couronnée d'un fronton. La façade arrière présente des caractéristiques assez similaires, sans le statut de la porte d'entrée ; les pignons eux sont enduits. Le toit à deux pans est couvert de tuiles plates, et percé de trois ouvertures :

- une lucarne à croupe en partie médiane, dans la continuité verticale de la porte d'entrée; la façade de la baie est en pierre de taille.
- et de deux lucarnes de plein cintre (une de chaque côté), de petites dimensions, réalisées en pierre de taille et couvertes de zinc.

A chaque extrémité du faîtage du toit, le pignon est couronné d'une belle cheminée maçonnée en briques rouges.







 Éléments à caractère dénaturant - Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :

Les travaux de rénovations d'ouvrages Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Rénovation du mur de clôture beurrage des maçonneries au mortier de ciment à remplacer par un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale.
- Chapeau du mur de clôture.



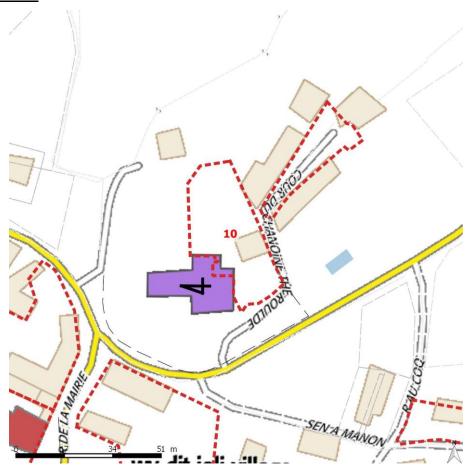
- Éléments à préserver Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :
- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- Les espaces végétalisés générés entre les constructions
- La forme des toitures Les lucarnes et éléments en zinguerie.
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Les murs d'enceintes en moellons Prêter une attention particulière au type de joints : beurrés à l'aide d'un mortier bâtard de chaux blanche et sable de rivière locale
- Les nouveaux percements de baie
  - Le rythme des ouvertures il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions et dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble.





- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.

## Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

